

ASA de PROJAN
Mairie
32400 PROJAN
05.62.09.44.80
mairiedeprojan@gmail.com

PROJAN, LE 15 octobre 2020

PREFECTURE
Bureau du Droit de l'Environnement
3 Place du Préfet Claude ERIGNAC
32000 AUCH

A l'attention de M. le Préfet

Objet : Réponse au mail du 28 septembre 2020

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention car, pour faire suite au mail du bureau du droit de l'environnement du 28 septembre 2020, nous sollicitons votre bienveillance pour l'ouverture d'une enquête publique visant à modifier l'objet de notre Association Syndicale Autorisée (ASA) de PROJAN, ainsi que la réduction de son périmètre prévue par l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Cette demande d'enquête publique fait suite à la délibération du 03 avril 2017 dans laquelle :

« Sur proposition de M. Jacques PARGADE, Président de l'Association, les membres de l'Assemblée des Propriétaires ont approuvés à l'unanimité la proposition du syndicat de modification de l'objet de l'ASA et de la réduction de son périmètre figurant à l'article 3 des statuts, par:

"Section Irrigation

L'Association a pour but la fourniture d'eau sous pression aux adhérents; pour ce faire, l'association réalisera les travaux nécessaires (station de pompage, réseau de distribution,...) et assurera l'entretien et l'exploitation des installations réalisées.

Autres sections

L'Association a pour but la réalisation et l'entretien ultérieur de tous travaux d'améliorations agricoles ainsi que l'exécution de travaux complémentaires, de grosses réparations, d'améliorations ou d'extension qui pourraient ultérieurement être reconnus utiles."

M. Jacques PARGADE, Président de l'Association, a été chargé d'effectuer les démarches administratives découlant de cette décision. »

Un erratum de l'état parcellaire concernant des numéros de parcelles est annexé à ce courrier afin d'être joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

MONSIEUR Jacques PARGADE
PRESIDENT DE L'ASA DE PROJAN



EARL DAUGREILH 140 CHEMIN DE LEBE 32400 PROJAN	DAUGREILH BERNARD 140 CHEMIN DE LEBE 32400 PROJAN	PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN PROJAN	RIVIERE NORD RIVIERE NORD GUE DE LARROUY NORD GUE DE LARROUY NORD DELA LE LEES DELA LE LEES GUE DE LARROUY GUE DE LARROUY	ZB ZB ZD ZD ZE ZE ZE ZE	23 24 26 33 6 13 47 48	0,6200 2,6790 3,3060 6,2960 2,9500 7,0100 1,8530 0,9180	25,6320 26,50	26,50 26,50
EARL DE BIDALOT 2 CHEMIN DE BIDALOT 40800 SARRON	BARROS JEAN MICHEL 11 ROUTE DE GARLIN 40800 SARRON	PROJAN PROJAN PROJAN	LA RIVIERE LA RIVIERE LA RIVIERE	ZI ZI ZI	147 157 159	5,3490 6,2620 0,9600	12,5710 12,00	12,00 12,00

**ERRATUM : modification de l'état parcellaire
concernant l'EARL DE BIDALOT**